

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-1442

présenté par

M. Califer, M. Baptiste, M. Hajjar, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	2 000 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	2 000 000
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis maintenant quelques années, certaines populations ultramarines ne cessent de décroître du fait du vieillissement de la population et du non-retour des forces vives. Ce double enjeu n'est pas sans conséquence sur le développement démographique et économique de certains territoires.

Insuffisamment exploité, le levier de la formation mérite d'être repensé de deux manières : premièrement en proposant des formations qui, prenant compte de l'évolution du monde du travail, évoluent vers des enjeux d'avenir tels que l'informatique, la cybersécurité, la santé ou encore l'ingénierie agricole. Deuxièmement en proposant des formations qui, prenant compte des défis écologiques de demain, évoluent vers des filières scientifiques environnementales. De par les diversités maritimes et terrestres dont disposent nos territoires, il est inconcevable que les territoires ultramarins ne proposent pas des enseignements de pointe en relation avec l'avenir de notre planète alors même que cette filière capte de plus en plus d'étudiant en France. Le développement d'une telle spécialité permettrait à nos forces vives d'étudier chez elles et aux forces vives de France hexagonale ou d'ailleurs de trouver un enseignement à la fois théorique et pratique de qualité.

Pour ce faire, et afin de se conforter au principe de sincérité budgétaire, cet amendement prévoit une augmentation des crédits de 2 M€(AE et CP) en faveur de l'action 02 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » du Programme 138 « Emploi outre-mer ». Il réduit en conséquence d'autant les crédits (AE et CP) de l'action 03 « Continuité territoriale » du programme 123 « Conditions de vie outre-mer ». Il n'est pas envisagé de restreindre les moyens alloués à la continuité territoriale.